Entrainement au commentaire critique

Le premier document est un extrait du chapitre 1 du livre « L’œuvre d’art à l’époque de sa responsabilité technique » dont l’auteur est Walter Benjamin. Le second est une capture d’écran de la vidéo de l’exposition nommé,« Monet, Renoir... Chagall. Voyages en Méditerranée », publiée sur le site internet Atelier des Lumières et exposé du février 2020 – Janvier 2021, à Paris.

Ainsi, nous verrons quelles sont les différentes manières de reproduire une œuvre d’art originale et quelles en sont les limites ?

Tout d’abord, la gravure sur bois est une des modalités existantes afin de reproduire une œuvre d’art. Grâce a cette technique, le dessin a pu être mécaniquement reproductible pour la première fois. De plus, l’invention de l’imprimerie est apparue avec Johannes Gutenberg en 1450. Elle a permis de pas mal avancer dans le temps. Elle nous permet de produire en quantité importante d’illustrations ou encore d’écrits.

Ensuite, nous avons le numérique. Notamment avec Atelier des Lumières, toutes les œuvres sont des projections de différentes œuvres. Ici nous avons une capture d’écran de l’exposition où l’on peut retrouver des reproductions des œuvres. Ce sont des reproductions même si ce sont les œuvres originales qui y sont projetées

Enfin, Il y a toutes fois des exceptions à la règle. Par exemple avec l’artiste Auguste Rodin. Le musée Rodin a édité et vendu des œuvres originales en bronze. En effet, ces dernières sont issues des moules d'origine par l'artiste, légué après sa mort.

Pour conclure, il y a toute fois des limites malgré le fait qu’on puisse reproduire une œuvre. On peut dire que les limites d’une œuvre peuvent être la matérialité et l’originalité de celle-ci.